

DÉLIBÉRATION N°12
 Séance du : 16 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué 10 décembre 2025 s'est réuni aux locaux culturels (salle 4, déclarée à la Préfecture salle du conseil pendant les travaux de la mairie) sous la présidence de Mme Carole HEULOT, Maire de Ruaudin.

Présents :

Mesdames Carole HEULOT, Betty BOUDIER, Nadia BOUTIMAH, Emilie LAIZEAU, Sylvie LEFFRAY, Liliane MAINGARD, Annie MOIREAU, Muriel PEDEMAS.

Messieurs Laurent BREMOND, Philippe BRIFAUT, Pascal CHAPUIS, Didier CHOUREAU, Dominique JODEAU, Claude GASNOT, Samuel LOISON, Guillaume SALAUD, Christian VERNET.

Absent(e)s excusé(e)s

Mesdames Ophélie DA SILVA, Dominique DORLÉANS, Catherine ROBERT,
Messieurs Patrick CORRE, Daniel DOIZE

Absent

Monsieur Patrick BERGET.

Pouvoir(s)

Madame Ophélie DA SILVA a donné pouvoir à Madame Nadia BOUTIMAH
Madame Catherine ROBERT a donné pouvoir à Madame Sylvie LEFFRAY
Monsieur Daniel DOIZE a donné pouvoir à Monsieur Samuel LOISON
Monsieur Patrick CORRE a donné pouvoir à Monsieur GASNOT

Secrétaires de séance : M. Christian VERNET et M. Claude GASNOT, élus à l'unanimité

Rapporteur Madame Carole HEULOT, Maire de Ruaudin

Point 12 : Jobs des jeunes pendant les vacances scolaires

Il est proposé de reconduire le dispositif « jobs vacances scolaires » qui permet aux jeunes âgés de 16 à 19 ans de travailler pendant ces périodes, à l'entretien des espaces publics de la commune.

Pour la période estivale, les jeunes seront recrutés sur la période du 8 juin 2026 au 11 septembre 2026 soit 7 périodes de 15 jours.

Il s'agit de recruter des jeunes pour participer à des petits chantiers qui contribuent à l'amélioration du cadre de vie sur la commune (fleurissement, entretien et aménagement divers, travaux de peinture...).

Grâce à ce dispositif, les employés municipaux partagent et expliquent la diversité de leur métier, l'impact des mauvaises pratiques sur l'environnement et l'importance de respecter les espaces naturels.

Il s'agit pour la plupart des jeunes d'une première expérience professionnelle et donc l'occasion de découvrir le monde du travail.

Madame le Maire propose donc de recruter simultanément deux jeunes (voire trois maximum), par période.

Ils seront rémunérés à la vacation comme suit : 44 € brut la journée – 22 € brut la demi-journée

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter la proposition de Madame Le Maire pour l'année 2026
- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération.

DÉLIBÉRATION n°12

ÉLUS	VOTE	ÉLUS	VOTE	ÉLUS	VOTE	ÉLUS	VOTE
HEULOT Carole	POUR	BOUTIMAH Nadia	POUR	JODEAU Dominique	POUR	BRIFAUT Philippe	POUR
VERNET Christian	POUR	LOISON Samuel	POUR	BOUDIER Betty	POUR	GASNOT Claude	POUR
PEDEMAS Muriel	POUR	MOIREAU Annie	POUR	DOIZE Daniel	POUR	CORRE Patrick	POUR
CHOUREAU Didier	POUR	SALAUD Guillaume	POUR	ROBERT Catherine	POUR	BERGET Patrick	ABS
MAINGARD Liliane	POUR	DA SILVA Ophélie	POUR	CHAPUIS Pascal	POUR	DORLEANS Dominique	EXC
BREMOND Laurent	POUR	LEFFRAY Sylvie	POUR	LAIZEAU Emilie	POUR		

21 élus ont voté POUR. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. Christian VERNET
Secrétaire de séance

M. Claude GASNOT
Secrétaire de Séance

Mme Carole HEULOT
Maire de Ruaudin